

🗣️ L'INTERVIEW DU MOIS : GUILLAUME MATHELIER

« Pour un capital d'émancipation »



ENTRETIEN AVEC GUILLAUME MATHELIER, MAIRE D'AMBILLY, ADMINISTRATEUR DE L'UNCCAS, DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE ET ENSEIGNANT À LA HAUTE ÉCOLE DE GESTION DE GENÈVE.

Avez-vous constaté des situations de surendettement dans votre commune ?

Guillaume Mathelier: Comme tous les CCAS, celui d'Ambilly est sollicité sur ces problématiques. Nous vivons dans un département, la Haute Savoie, qui est confronté à des phénomènes de distorsion : notre bassin de vie, à proximité de la Suisse, paraît plus favorable à l'emploi mais la pauvreté y est aussi plus durement ressentie. Le surendettement peut être lié à la volonté de se conformer à un certain niveau de vie - ne serait-ce que par rapport à l'entourage -, mais aussi à des difficultés pour payer le loyer par exemple. Le revenu moyen en Suisse étant très élevé, la population qui y travaille à mi-temps peut gagner jusqu'à deux fois plus qu'un salarié à temps plein en France. Ces écarts de rémunération ont des effets dévastateurs chez les personnes en situation de précarité qui se retrouvent confrontées à des coûts très élevés pour se loger, et même pour s'alimenter. En tant que maire, je m'attèle à développer des logements sociaux et abordables et à lutter contre la spéculation immobilière.

L'encadrement législatif des crédits à la consommation, souvent responsables de situations de surendettement, vous paraît-il suffisant ?

GM : Il faut saluer les progrès qui ont été accomplis mais nous devons aller plus loin. Il y a encore quelques années, une personne souscrivait un crédit à la consommation après avoir vu une publicité à la télévision ou dans un

magazine. Aujourd'hui, ces produits ont investi Internet et en particulier les réseaux sociaux. Remplir un questionnaire en ligne devient un acte spontané. Nous devons donc mener un travail sur la perception numérique de ces publicités, plus importantes quantitativement, et interroger cette facilité d'accès.

Dans un ouvrage publié en 2020¹, vous défendez l'« égalité des dotations initiales ». Pouvez-vous détailler cette notion ?

GM : L'idée est de reconnaître la naissance comme la première circonstance de notre existence. Les droits constitutionnels qui se déclenchent soit immédiatement, liés à la protection de l'enfant, soit à la majorité, comme le droit de vote, doivent s'accompagner de droits socio-économiques et matériels. Je défends donc le versement d'un revenu d'existence de la naissance à la mort. Il s'agirait d'un droit individuel, qui diffère donc des allocations familiales versées aux parents pour garantir la subsistance de l'enfant. Je propose que ce revenu - dont le montant pourrait être fixé aux alentours de 300 euros mensuels - soit consigné sur un compte personnel d'activité et que cette dotation en capital soit perçue à la majorité. Chaque jeune disposerait ainsi d'une épargne pour commencer sa vie d'adulte. Après 18 ans, ce revenu d'existence pourrait passer à 600 euros mensuels environ et devenir un complément de salaire - pensons au temps partiel subi ! -, une aide pour se former ou encore pour consacrer du temps à des activités bénévoles.

LES DROITS CONSTITUTIONNELS QUI SE DÉCLENCHENT SOIT IMMÉDIATEMENT, LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANT, SOIT À LA MAJORITÉ, COMME LE DROIT DE VOTE, DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET MATÉRIELS. JE DÉFENDS DONC LE VERSEMENT D'UN REVENU D'EXISTENCE DE LA NAISSANCE À LA MORT. IL S'AGIRAIT D'UN DROIT INDIVIDUEL, QUI DIFFÈRE DONC DES ALLOCATIONS FAMILIALES VERSÉES AUX PARENTS POUR GARANTIR LA SUBSISTANCE DE L'ENFANT.

¹ L'ÉGALITÉ DES DOTATIONS INITIALES, VERS UNE NOUVELLE JUSTICE SOCIALE, PRÉFACE DE VINCENT PEILLON, ÉDITIONS GEORG SEPTEMBRE 2020.



GUILLAUME MATHELIER

MAIRE D'AMBILLY,
ADMINISTRATEUR DE L'UNCCAS,
DOCTEUR EN SCIENCES
POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE
GENÈVE ET ENSEIGNANT À LA
HAUTE ÉCOLE DE GESTION DE
GENÈVE



Quels sont les avantages d'une dotation en capital ?

GM : Au niveau macro, en considérant tous « ses » enfants et en investissant pour toutes les générations appelées à se succéder, l'État prendrait une posture différente, bienveillante et anticipatrice. Les comptes publics seraient enfin au service d'une politique d'avenir.

Des avantages sont également à retenir au niveau micro : un enfant ou un adolescent qui sait qu'il recevra à 18 ans de l'argent pour réaliser son projet, personnel ou professionnel, verra le monde différemment. Toutes les familles veulent le meilleur avenir pour leur(s) enfant(s) mais elles ne sont pas toutes en capacité d'y parvenir. Je suis orphelin de père et ma mère, qui est handicapée, ne pouvait pas financer mes études supérieures. C'est la Suisse qui m'a donné la chance de réussir. Nous devons aujourd'hui imaginer d'autres mécanismes financiers pour donner à chacun la possibilité d'assurer sa dignité et la capacité de s'émanciper.

Comment financer ce revenu d'existence ?

GM : J'aime l'idée de « l'héritage pour tous » défendue par Thomas Piketty. L'héritage, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est à la fois injuste en ce qu'il reproduit la transmission du capital au sein d'une même famille et inefficace car l'allongement de la durée de vie n'offre plus aucune sécurité aux jeunes générations. Taxer l'héritage pour redistribuer plus largement les ressources à l'âge où apparaissent la majorité des inégalités apparaît donc plus juste. D'autres pistes méritent d'être explorées car les richesses présentent la double caractéristique d'être très importantes et très mal distribuées. Nous donnons par exemple énormément d'argent sans le savoir aux entreprises du numérique, en interagissant sur les réseaux sociaux ou en utilisant notre carte bancaire. Pourquoi ne contribueraient-elles pas au financement de ce revenu d'existence et de ce capital d'émancipation ?

Ce revenu pourrait-il être cumulé avec les allocations et les minima sociaux ?

GM : Attention, le revenu d'existence s'inscrit dans la sphère du droit inconditionnel alors que les allocations s'inscrivent dans la sphère des prestations sociales : les allocations chômage ou les allocations familiales, qui sont le résultat



AU NIVEAU MACRO, EN CONSIDÉRANT TOUS « SES » ENFANTS ET EN INVESTISSANT POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS APPELÉES À SE SUCCÉDER, L'ÉTAT PRENDRAIT UNE POSTURE DIFFÉRENTE, BIENVEILLANTE ET ANTICIPATRICE. LES COMPTES PUBLICS SERAIENT ENFIN AU SERVICE D'UNE POLITIQUE D'AVENIR. DES AVANTAGES SONT ÉGALEMENT À RETENIR AU NIVEAU MICRO : UN ENFANT OU UN ADOLESCENT QUI SAIT QU'IL RECEVRA À 18 ANS DE L'ARGENT POUR RÉALISER SON PROJET, PERSONNEL OU PROFESSIONNEL, VERRA LE MONDE DIFFÉREMMENT.



de nos cotisations, ne doivent évidemment pas être supprimées. Mais un minima social comme le RSA qui est stigmatisant en ce qu'il cible ceux qui ne travaillent pas, pourrait effectivement disparaître. Nous regrettons les non-recours en oubliant souvent à quel point il est difficile, voire humiliant, de demander des aides financières ou des bons alimentaires. Nous devons donc travailler davantage en amont pour éviter aux uns et aux autres d'être confrontés à ces situations. J'ajoute, pour continuer sur l'exemple du RSA, que son montant est identique en Haute-Savoie et dans la Creuse, ce qui est là aussi profondément injuste. Raison pour laquelle le montant du revenu d'existence que je propose varierait à partir de 18 ans en fonction de deux éléments : les besoins spéciaux – liés par exemple à une situation de handicap – et les besoins locaux – calculés en fonction des indices de cherté de la vie. Un autre de mes combats est de réduire l'industrie du contrôle social. Cessons de passer au crible toutes les ressources des ménages et de mettre en doute leur parole. Les travailleurs sociaux doivent être rétablis dans leur travail d'accompagnement des familles et le contrôle n'en fait pas partie. D'où l'importance de l'inconditionnalité pour toucher le revenu d'existence.

Vous avez déclaré sur France Culture⁷ que l'universel n'avait jamais été aussi attaqué et aussi... revendiqué. Comment résoudre ce paradoxe ?

GM : Souvenons-nous des écrits de Tocqueville sur l'égalité : il la décrit comme la valeur la plus défendue et la plus critiquée, parce qu'elle peut nuire à la liberté par exemple. Nous vivons ce même paradoxe : tant que nous n'avons pas la sensation d'avoir tous les mêmes droits, nous revendiquons l'universel. Mais dans le cas contraire, nous le critiquons. Ensuite, les personnes qui préfèrent le relativisme et le communautarisme à l'universalisme vous demanderont : « pourquoi avoir les mêmes droits alors que nous sommes tous différents ? » Mais ce n'est souvent que de la mauvaise foi... Quant à la question « comment dépasser ce paradoxe ? », je répondrai : en cessant d'être profondément libéraux quand tout va bien et profondément républicains quand tout va mal. Nos conditions humaines sont suffisamment communes pour rechercher l'universalité. ●

⁷ L'UNIVERSEL ET LE REVENU DU MÊME NOM, 19 FÉVRIER 2021. [HTTPS://WWW.FRANCECULTURE.FR/EMISSIONS/A-PRESENT/L'UNIVERSEL-ET-LE-REVENU-DU-MEME-NOM](https://www.franceculture.fr/emissions/a-present/l-universel-et-le-revenu-du-meme-nom)